

N° 128 - Assurance bô.

dimet. C. - Assurance

opér. local. local. assurances
zone bureau

rapport de M. M.
par le 29 juin 1968

fact. le 16/7/68
L.S. dans H.L. 2/7/68

Le conseil est autorisé à passer un avenant à la police d'assurance incendie et bô
dimet. C. - Assurance dimet. communaux souscrit le 21-11-67 auprès de M. F. CHARTAN, assurance "Le Soleil"
en vue de garantir l'immeuble sis 4, 6 et 8 rue de l'Eglise.

La prime totale de 428^F porte à 510^F

Credit article 638 du budget.